

2021_CT2_116

OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Habitat - Opérations façades : ajustement de l'intervention financière du Pays d'Aix - Attribution d'une subvention à la Commune de Trets

Le 8 Avril 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe sportif Raymond Martin à Cabriès, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 Avril 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOULAN Michel donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – FILIPPI Claude donne pouvoir à MARTIN Régis – GARCIN Eric donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MARTIN Régis – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Loïc GACHON donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et aménagement du territoire
Habitat

■ Séance du 8 Avril 2021

04_1_04

■ Opérations façades : ajustement de l'intervention financière du Pays d'Aix - Attribution d'une subvention à la Commune de Trets

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Afin de maintenir la population résidente et d'attirer de nouveaux résidents, une attention particulière doit être apportée aux centres anciens afin de les préserver et les mettre en valeur notamment pour résorber la vacance et améliorer leur aspect architectural.

Depuis 2002, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un fonds d'intervention venant en appui des "opérations façades" initiées par les communes.

En 2019, au regard du programme de rénovation des façades du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (CD13), le Pays d'Aix a proposé de redéfinir son taux de subvention et d'intervenir à parts égales de la Commune, soit 15 % de la subvention totale versée avec la Commune aux propriétaires.

La participation du CD13 ne ciblant pas tous les périmètres des opérations façades communales, il est proposé, en outre, de conserver l'aide initiale apportée par la CPA représentant le quart de la subvention totale versée par la Commune aux propriétaires.

En fonction des cofinancements obtenus, les communes pourront donc solliciter le Territoire à hauteur soit de 15 %, soit de 25 % de leurs subventions communales versée aux propriétaires.

La participation du Pays d'Aix est versées à la Commune sur présentation de justificatifs.

Dans le cadre de ce dispositif, le Pays d'Aix a été sollicité par la ville de Trets à hauteur de 4 023,73 €, soit 25 % de la subvention accordée.

Commune	Nbre de façades	Montant des Travaux subventionnables	Montant total de la subvention versé par la commune	Montant de la subvention accordée par la commune	Montant de la subvention accordée par le Pays d'Aix	%
TRETS	4	32 189,80 €	16 094,90 €	12 071,18 €	4 023,73 €	25%

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2010_A091 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 24 juin 2010 relative aux fonds de concours incitatifs ;
- La délibération n°2019_CT2_495 du Conseil de Territoire relative à l'ajustement de l'intervention financière du Pays d'Aix aux opérations façades ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le règlement budgétaire financier ;
- La délibération n°FBPA 9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la commission de Territoire Habitat, Urbanisme et Aménagement du 25 mars 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'aider les communes à préserver leur centre ancien en venant en appui de leurs opérations façades.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée par le Territoire du Pays d'Aix, dans le cadre des opérations façades, une aide représentant 15 % ou 25 % de la subvention totale versées par les communes aux propriétaires.

Article 2 :

Est attribuée par le Territoire du Pays d'Aix, une aide d'un montant de 4 023,73 euros à la Commune de Trets.

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'Investissement : Opération Budgétaire 4581182735, Nature 4581, Autorisation de Programme DI735AP

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

OPERATIONS FAÇADES : AJUSTEMENT DE L'INTERVENTION FINANCIERE DU PAYS D'AIX - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNE DE TRETS

Afin de maintenir la population résidente et d'attirer de nouveaux résidents, une attention particulière doit être apportée aux centres anciens afin de les préserver et les mettre en valeur notamment pour résorber la vacance et améliorer leur aspect architectural.

Depuis 2002, la Communauté Pays d'Aix (CPA) a mis en place un fonds d'intervention venant en appui des "opérations façades" initiées par les communes.

En 2019, au regard du programme de rénovation des façades du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (CD13), le Pays d'Aix a proposé de redéfinir son taux de subvention et d'intervenir à parts égales avec la Commune, soit 15 % de la subvention totale versée par la Commune aux propriétaires.

La participation du CD13 ne ciblant pas tous les périmètres des opérations façades communales, il est proposé, en outre, de conserver l'aide initiale apportée par le CPA représentant le quart de la subvention totale versée par la Commune aux propriétaires.

En fonction des cofinancements obtenus, les communes pourront donc solliciter le Territoire à hauteur soit de 15 %, soit de 25 % de leurs subventions communales versées aux propriétaires.

La participation du Pays d'Aix est versée à la Commune sur présentation de justificatifs.

Une demande a été reçue par le Pays d'Aix.

Au vu des justificatifs fournis, la participation du Pays d'Aix au titre des opérations façades est sollicitée à hauteur de 4 023,73 € pour la Commune de Trets.

OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Habitat - Opérations façades : ajustement de l'intervention financière du Pays d'Aix - Attribution d'une subvention à la Commune de Trets

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	55
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **19 AVR. 2021**